

Réception de la TNT dans le secteur de Saint-Brieuc :

L'Agence nationale des fréquences (ANFR) ouvre des aides financières pour les téléspectateurs en cas de difficultés de réception

Maisons-Alfort, le 29 juin 2018 - Face aux difficultés persistantes de réception de la TNT dans le secteur de Saint-Brieuc situé dans les Côtes d'Armor (22), l'Etat ouvre des aides financières pour permettre aux téléspectateurs d'adopter un autre mode de réception de la télévision. Ces aides sont disponibles auprès de l'ANFR.

Depuis plusieurs mois, l'ANFR est régulièrement sollicitée par des téléspectateurs confrontés à des difficultés de réception récurrentes de la TNT, liées à la propagation de signaux provenant des émetteurs britanniques. Les études dans la zone ont conclu au caractère irréductible de ces brouillages, la seule solution étant de passer à un mode de réception alternatif de la télévision (satellite, câble, ADSL ou fibre optique).

Le fonds d'accompagnement de la réception télévisuelle (FARTV) mis en place par le gouvernement permet à l'ANFR d'accorder des aides financières pour accompagner les téléspectateurs dans l'adaptation de leur équipement télévisuel.

A partir du 1^{er} juillet, l'ANFR ouvre ces aides financières sur 101 communes des Côtes d'Armor, concernées par les perturbations (cf. en annexe la liste des communes).

Ces aides sont destinées aux particuliers et aux gestionnaires d'immeubles disposant d'une antenne râteau pour capter la TNT. Leur montant est de 250 euros maximum pour les particuliers et de 500 euros maximum pour les gestionnaires d'immeubles. Elles sont attribuées sans condition de ressources et pour la résidence principale.

Pour obtenir l'aide, les bénéficiaires doivent :

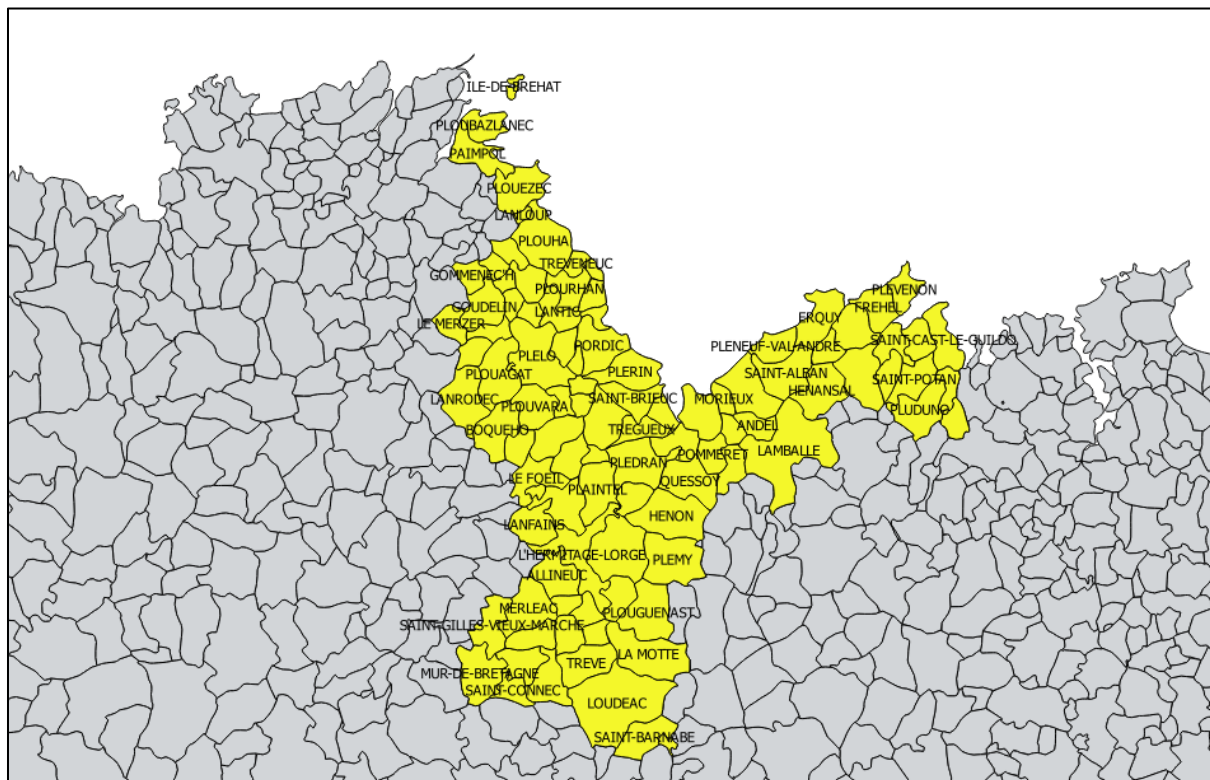
- se rendre sur le site recevoirlatnt.fr et remplir un formulaire en ligne ;
- ou appeler le **0 970 818 818** (appel non surtaxé).

La demande d'aide financière doit être accompagnée de justificatifs : facture et attestation de réalisation des travaux sur l'équipement de réception de la télévision. Les demandes d'aide seront reçues **jusqu'au 31 décembre 2018**.

L'Agence nationale des fréquences (ANFR) est un établissement public de l'Etat, placé auprès du ministère de l'Economie et des Finances. Il gère l'ensemble du spectre des fréquences radioélectriques et a notamment pour mission d'assurer la protection de la réception télévisuelle. Il met en œuvre les moyens nécessaires pour déterminer les causes des perturbations de la TNT et propose, le cas échéant, des préconisations pour les faire cesser.

Contact presse : presse@anfr.fr // 01.45.18.72.19 – 06.80.14.61.00

Communes concernées par l'ouverture des aides financières dans le secteur de Saint Briec



Nom commune	Code INSEE
ALLINEUC	22001
ANDEL	22002
BINIC	22007
BOQUEHO	22011
BRINGOLO	22019
CHATELAUDREN	22038
COETMIEUX	22044
COHINIAC	22045
ERQUY	22054
ETABLES-SUR-MER	22055
FREHEL	22179
GAUSSON	22060
GOMMENECH'H	22063
GOUDELIN	22065
GRACE-UZEL	22068
HENANBIHEN	22076
HENANSAL	22077
HENON	22079

Nom commune	Code INSEE
HILLION	22081
ILE DE BREHAT	22016
LA BOUILLIE	22012
LA CHEZE	22039
LA MEAUGON	22144
LA MOTTE	22155
LAMBALLE	22093
LANFAINS	22099
LANGUEUX	22106
LANLOUP	22109
LANNEBERT	22112
LANRODEC	22116
LANTIC	22117
LANVOLLON	22121
LE FOEIL	22059
LE MERZER	22150
LE QUILLIO	22260
L'HERMITAGE-LORGE	22080
LOUDEAC	22136
MATIGNON	22143
MERLEAC	22149
MESLIN	22151
MORIEUX	22154
MUR-DE-BRETAGNE	22158
PAIMPOL	22162
PLAINE-HAUTE	22170
PLAINTEL	22171
PLANCOET	22172
PLANGUENOUAL	22173
PLEBOULLE	22174
PLEDRAN	22176
PLEGUIEN	22177
PLELO	22182
PLEMY	22184
PLENEUF-VAL-ANDRE	22186
PLERIN	22187
PLERNEUF	22188
PLEVENON	22201
PLOEUC-SUR-LIE	22203
PLOUAGAT	22206
PLOUBAZLANEC	22210
PLOUEZEC	22214
PLOUFRAGAN	22215
PLOUGUENAST	22219
PLOUHA	22222

Nom commune	Code INSEE
PLOURHAN	22232
PLOUVARA	22234
PLUDUAL	22236
PLUDUNO	22237
PLURIEN	22242
POMMERET	22246
PORDIC	22251
QUESSOY	22258
QUINTIN	22262
RUCA	22268
SAINT GUEN	22298
SAINT LORMEL	22311
SAINT-ALBAN	22273
SAINT-BARNABE	22275
SAINT-BRANDAN	22277
SAINT-BRIEUC	22278
SAINT-CARADEC	22279
SAINT-CARREUC	22281
SAINT-CAST-LE-GUILDON	22282
SAINT-CONNEC	22285
SAINT-DONAN	22287
SAINT-GILLES-VIEUX-MARCHE	22295
SAINT-HERVE	22300
SAINT-JEAN-KERDANIEL	22304
SAINT-JULIEN	22307
SAINT-POTAN	22323
SAINT-QUAY-PORTRIEUX	22325
SAINT-THELO	22330
TREGOMEUR	22356
TREGUEUX	22360
TREGUIDEL	22361
TREMELOIR	22367
TREMUSON	22372
TRESSIGNAUX	22375
TREVE	22376
TREVENEUC	22377
UZEL	22384
YFFINIAC	22389